

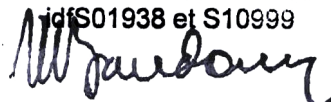
PC 33-1
DOCUMENT ECRIT

**FORMULAIRE DE DECLARATION
DE REDEVANCE BUREAUX**

SEBAIL 78
33, avenue du Maine - BP 27
75755 PARIS CEDEX 15



Architecte Baudoin sas
40, place Augereau
77610 la Houssaye en Brie
N° ordre des architectes
idf S01938 et S10999



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Zone d'activités ABLIS Nord II

Lieu dit "Les Faures"

ABLIS (78 660)

Département des YVELINES - Région Ile de France

CONSTRUCTION D'UN ENTREPOT LOGISTIQUE ET DE SES BUREAUX

PC 33-1

AOUT - 2020

ARCHITECTE :

BAUDOIN SAS
40 place du Maréchal Augereau
77 610 LA HOUSSAYE EN BRIE
TEL: 06.16.90.50.29

PROMOTEUR :

SEBAIL 78
33 avenue du Maine - BP 27
75 755 PARIS CEDEX 15
TEL: 01.45.38.31.01 - E MAIL: contact@codicil.fr

Déclaration pour le calcul de la redevance relative à la création dans la région Île-de-France

- de locaux à usage de bureaux
 de locaux commerciaux
 de locaux de stockage

article L. 520-1 et suivants du code de l'urbanisme

Formulaire à utiliser pour des travaux :

<input checked="" type="checkbox"/> Donnant lieu à permis de construire	Cette déclaration est à joindre à la demande de permis de construire (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).
<input type="checkbox"/> Ne donnant pas lieu à permis de construire	Adresser cette déclaration en deux exemplaires à la direction départementale du territoire ou à l'unité territoriale de votre département (article A. 520-1 du code de l'urbanisme).

1 - Identité et coordonnées du déclarant

Nom ou raison sociale : SEBAIL 78 Prénom :

N° SIRET : 8 1 4 5 4 4 6 2 3 0 0 0 1 4

Adresse : (numéro, voie, lieu-dit) 33 Avenue du Maine

Lieu-dit : Commune : PARIS

Code postal : 7 5 0 1 5 BP : 2 7 Cedex : 1 5

Propriétaire Locataire¹ : Maître d'œuvre¹

2. terrain (bâti ou non bâti)

Adresse : (numéro, voie, lieu-dit)

Lieu-dit : Les Faures Commune : ABLIS

Code postal : 7 8 6 6 0 BP : Cedex :

Section cadastrale et numéro des parcelles

ZA	5p; 6p; 29p; 32p; 39p; 86p; 88p; 93; 95; xx; yy
----	---

3. Locaux existants

Affectation actuelle Inutilisés Oui non depuis le
Utilisateur actuel

Nom ou raison sociale : Prénom :

Les locaux en cause ont ils donné lieu à redevance depuis le 4 août 1960 ? Oui non

Si oui, rappeler les avis de redevance s'y rapportant :

Numéro date
Surface passible de la redevance Montant : Euros Francs

Numéro date
Surface passible de la redevance Montant : Euros Francs

4. Locaux projetés

Description des travaux de construction ou de transformation : Construction d'une usine en un bâtiment unique en lieu et place des différents anciens bâtiment

Affectation prévue Entrepôt et bureaux Agrément² : date Numéro

¹ Dans le cas où le constructeur n'est pas le propriétaire, joindre une lettre du propriétaire, portant ses nom et adresse et donnant son accord sur l'opération envisagée.
² Articles L. 510-1, R. 510-1 et suivants du code de l'urbanisme. Le cas échéant, une copie de la décision d'agrément doit être jointe

Futur utilisateur :

Nom ou raison sociale : SEBAIL 78 Prénom :

N° SIRET : 8 1 4 5 4 4 6 2 3 0 0 0 1 4

Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit) 33 avenue du Maine

Commune : PARIS

Code postal : 7 5 7 5 5 BP : 2 7 Cedex : 1 5

Futur propriétaire :

Nom ou raison sociale : SEBAIL 78 Prénom :

N° SIRET : 8 1 4 5 4 4 6 2 3 0 0 0 1 4

Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit) 33 avenue du Maine

Commune :

Code postal : 7 5 7 5 5 BP : 2 7 Cedex : 1 5

Représentant (dans le cas de société ou indivision) :

Nom ou raison sociale : SEBAIL 78 Prénom :

N° SIRET :

Adresse à indiquer pour la correspondance (numéro, voie, lieu-dit)

Commune :

Code postal : BP : Cedex :

5. Surfaces des locaux projetés**5.1. Surfaces à construire ou à transformer**

Affectation des surfaces	Surface totale créée ³ ou transformée	Surface à déduire non passible de la redevance ⁴ (colonne b)	Surface passible de la redevance (colonne c = colonne a – colonne b)
Bureaux	4977	2622	2355
Commerce			
Stockage	81 502		81 502

Observations éventuelles

Je déclare avoir l'intention de procéder aux travaux de construction ou de transformation décrits ci-dessus.

Date 20 Août 2020

Nom, prénom et signature du déclarant MARTINIER Francois

³ Indiquez la surface créée telle que définie par l'article R 331-7 du code de l'urbanisme. « Article R.331-7. – La surface de plancher de la construction est égale à la somme des surfaces de plancher de chaque niveau clos et couvert, calculée à partir du nu intérieur des façades après déduction :

« a) Des surfaces correspondant à l'épaisseur des murs entourant les embrasures des portes et fenêtres donnant sur l'extérieur ;

« b) Des vides et des trémies afférents aux escaliers et ascenseurs ;

« c) Des surfaces de plancher sous une hauteur de plafond inférieure ou égale à 1,80 mètre ».

⁴ Indiquez ici les surfaces non passibles de la redevance en application des articles L. 520-6, L. 520-8, et R. 520-1-2 du code de l'urbanisme, à savoir notamment les locaux à caractère social affectés au personnel et les locaux sanitaires et les surfaces de stationnement, circulations comprises.